



11 millions de km², pour quoi faire ?

*Le bien commun,
fondement de la politique maritime de la France ?*

Eudes Riblier

Président de l'Institut français de la mer (IFM)

Nous avons en décembre 2019 et en juin 2020 tenté d'organiser un colloque au Sénat pour présenter les travaux de l'Institut Français de la mer sur « 11 millions de km², pour quoi faire : Le bien commun fondement de la politique maritime de la France ? ». Le Président Larcher avait accepté de le conclure. Le sort, les grèves, la pandémie ont empêché que cela se fasse. Un grand merci à l'Institut catholique de Paris (ICP) d'avoir accepté qu'un Mardi de la Mer soit le cadre de cette restitution et au Cluster Maritime Français (CMF) du soutien qu'il nous a apporté pour son organisation.

Il y a 25 ans, le 16 novembre 1994, l'entrée en vigueur de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, dite de Montego-Bay, permet à la France de se prévaloir de droits souverains sur de vastes espaces, de sorte qu'aujourd'hui, certains croient - ou feignent de croire que la France -essentiellement au travers de ses Outre-mer- serait propriétaire de quelques 11 millions de km² de l'Océan ; de 3% de sa surface totale.

Vous qui suivez les travaux de l'IFM, vous le savez bien : nos droits ne sont pas ceux de propriétaire et, si nous voulons les exercer et demain, peut-être, les justifier et les conserver, nous devons d'abord nous montrer vraiment responsables de nos espaces maritimes.

L'IFM, lors de ses colloques de 2015 et 2017 a développé ces points et a proposé de nouvelles gouvernances qui, sans remettre en cause les accords existants, permettent par le ralliement à un principe moral, à une vision renouvelée, de répondre plus vite à l'urgence.

Le renforcement de la gouvernance internationale par de nouveaux textes contraignants prend aujourd'hui des décennies. Cela fait plus de 10 ans que les réflexions préliminaires sur l'accord BBNJ (*Biodiversity beyond national jurisdictions*)

Géopolitique

Colloque : 11 millions de km², pour quoi faire ?

ont débuté. Il nous faut aller plus vite. Et aller plus vite, c'est prendre conscience, s'engager volontairement, faire des bilans réguliers, adapter les politiques aux réalités. C'est souvent le dispositif adopté par les COP (*conferences of the parties*).

Il y a maintenant un peu plus de 18 mois, à l'initiative de Catherine Chabaud, avec Françoise Gaill nous avons lancé un appel à la mobilisation générale, pour que l'Océan soit reconnu comme Bien Commun de l'Humanité.

Nous avons travaillé à préciser encore les notions et à convaincre, avec le soutien dès l'origine de coureurs au large et l'intérêt marqué du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de la Transition écologique et solidaire, avec la mobilisation de parlementaires et de la société civile, avec vos encouragements, monsieur l'Ambassadeur chargé des océans, cher Serge.

Et en décembre dernier, aux Assises de l'économie de la mer, à Montpellier, le Président de la République a présenté la stratégie maritime qu'il entend porter pour la France.

Il a fait de l'océan, Bien Commun de l'Humanité, le premier objectif et le premier pilier de cette stratégie

Il en a développé les principales conséquences en termes de responsabilité collective et individuelle, de négociations européennes et internationales, de recherche scientifique, de protection, d'utilisation durable, de partage des données et des bénéfices.

Il a dit sa volonté de faire de l'océan, bien commun, un socle de la grandeur maritime de notre pays.

Alors, me direz-vous, faut-il encore tenir ce colloque ?

Oui, bien sûr.

Simplement, au lieu de nous demander si le Bien Commun de l'Humanité peut-être le fondement de la stratégie maritime de la France, nous allons nous interroger plus sur le comment.

Nous allons vous proposer de laisser temporairement de côté le rôle que doit jouer la société civile, celui que chacun d'entre nous, comme citoyen du monde, doit jouer, celui que les entreprises, poussées par leur responsabilité sociétale, aiguillonnée par leurs clients doivent jouer pour que l'océan soit un bien commun.

Nous allons nous pencher plus spécifiquement sur l'action de la France. Sur ce qu'elle peut et doit faire avec, dans et pour les 11 millions de km² de ses eaux sous juridiction, pour être à la hauteur de ses ambitions et de son rang de puissance maritime.

Je vais passer la parole à Jean-Louis Fillon, délégué général de l'IFM pour qu'il nous brosse un tableau de nos travaux, puis le Professeur Beurrier, Serge



Segura et le contre-amiral Postec illustreront ces propos. Nous pourrons alors échanger : vous pourrez poser questions sous forme écrite. Je vous demanderai des questions concises, de sorte que nous puissions les reprendre par oral avec Christian Buchet pour les présenter à nos intervenants.

Jean-Louis Fillon

Commissaire général de la marine (2^e section), Jean-Louis Fillon vous avez navigué, et avez été chargé de ressources humaines et de formation.

Vous avez occupé des responsabilités juridiques et opérationnelles, notamment comme chef du bureau du droit de la mer de l'État-major de la Marine et comme adjoint du Préfet maritime de la Méditerranée.

Vous avez ensuite enseigné le droit de la mer aux universités de Nice et de Toulon.

Vous êtes membre de l'Académie de marine et depuis 10 ans Délégué général de l'institut français de la mer. À ce titre, vous animez nos groupes de travail principalement centrés sur le droit et la gouvernance de la mer ainsi que sur l'impact des questions environnementales.

Jean-Pierre Beurrier

Différends de délimitation et statut des îles

Jean-Pierre Beurrier vous êtes docteur en droit, professeur émérite de l'université de Nantes

Vous avez été Directeur du centre de droit maritime et océanique (CDMO) de cette université, fondateur du Pôle mer et littoral de Nantes, directeur de l'Institut d'études marines de Brest, membre du Conseil européen du droit de l'environnement ; consultant des Nations unies. Vous êtes plongeur professionnel Classe II, opérateur radio de la marine marchande, plaisancier, amoureux de la mer.

Vous avez publié de nombreux ouvrages sur le droit international de l'environnement et le droit international de la mer.

Serge Segura

Coopération régionale et souveraineté, le précédent de Tromelin

Entré au Ministère des Affaires étrangères en 1980 vous avez été en poste en Europe et en Afrique.

Vous avez été Ambassadeur au Mozambique de 2012 à 2015.

Vous êtes spécialiste en droit international de la mer et en droit polaire : vous avez été en poste à deux reprises à la Direction des affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères où vous avez occupé en particulier les fonctions de sous-directeur du droit de la mer, du droit fluvial et des pôles.

Depuis 2015, vous occupez la fonction nouvellement créée d'Ambassadeur chargé des océans. À ce titre, vous représentez la France dans les négociations

Colloque : 11 millions de km², pour quoi faire ?

du nouvel accord sur la Haute mer et vous mobilisez toute la communauté maritime autour de ces enjeux. Vous avez fait un très remarquable travail pour écouter, comprendre, expliquer, proposer, de sorte que les positions françaises soient celles des Français, des intérêts français et du bien commun, et qu'elles soient présentées et écoutées par tous nos partenaires, à défaut d'être encore adoptées : les négociations continuent.

Contre-Amiral Yves Postec

Connaissance et présence navale

Amiral, à votre sortie de l'École navale, vous choisissez de servir au sein des forces de surface avec la spécialité de détecteur.

Vous commandez diverses unités de surface ainsi que le Centre opérationnel de la Marine à Brest (2008-2009).

Vous avez servi auprès du Président du Comité militaire de l'Union européenne (2001-2004), à l'ambassade de France à Washington en tant qu'attaché naval (2010-2013) et à l'ambassade de France à Singapour comme attaché de défense (2013-2016).

Vous dirigez depuis 2018, le Centre d'études stratégiques de la Marine, vous êtes délégué au rayonnement de la Marine, et vous commandez la Marine à Paris (COMAR Paris).

Vous êtes breveté du Collège interarmées de défense (et titulaire d'un master of science en stratégie de sécurité nationale du National War College de Washington).

Institut Français de la Mer

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél.: 01 53 89 52 08 - association.assifm@sfr.fr

Rejoindre et soutenir l'IFM



Promouvoir sans relâche les activités maritimes, réunir tous les responsables maritimes, faire entendre et respecter la voix de tous ceux pour qui la mer est une priorité, tels sont les objectifs majeurs de l'Institut Français de la Mer, le « Parti de la Mer ».